

ABONNEMENT.

En France... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
En Province... 35 fr.
Six mois... 19
Trois mois... 10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la reproduction,
avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS :
Chez M. HAVAS-LAFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR.

13 AVRIL 1878.

Chronique générale.

Le Nord, dont les tendances républicaines ne sont point mises en doute, juge avec sévérité la conduite de la Chambre des députés.

Quand on constate qu'aujourd'hui, après cinq mois de session, la vérification des pouvoirs n'est pas terminée, que 41 députés de la droite ont été invalidés, que l'invalidation de 25 est proposée, que la vérification des pouvoirs de 7 autres a été ajournée jusqu'à la fin de l'enquête, et qu'enfin il y en a 8 au sujet de l'élection desquels les bureaux chargés de l'examen préliminaire des opérations électorales n'ont point encore pris de détermination définitive et déposé leur rapport, quand, d'autre part, pas une seule élection de la gauche n'a été annulée, bien qu'il y en ait eu de sérieusement contestées, on ne peut pas ne point penser que la justice de la majorité n'a peut-être pas été au niveau de sa sévérité, et qu'à un excès de rigueur à l'égard de ses adversaires s'est ajouté un excès d'indulgence à l'égard de ses amis.

Il est très-louable qu'une Chambre émanée du suffrage universel s'attache à améliorer les mœurs électorales, à purifier les élections; mais une procédure et des conclusions qui généralisent les faits de corruption, les excès de polémique, les imputations calomnieuses, dépassent le but et risquent d'aller frapper en passant, par-dessus les candidats qu'elles visent, le suffrage universel lui-même, dont l'autorité se trouve amoindrie par la constatation un peu trop bruyante de ses défaillances. Il eût été certainement à désirer qu'au moment où l'Exposition universelle s'ouvrira, la Chambre en eût fini avec les vérifications des pouvoirs.

car le spectacle des rivalités, des antagonismes, des haines qui se donnent libre carrière dans la discussion des élections, ne peut pas produire une bonne impression sur les étrangers qui voudront profiter de la circonstance pour se rendre compte des mœurs parlementaires de la France et de sa situation politique.

L'avertissement aurait de quoi toucher des Français qui auraient le moindre sentiment de pudeur patriotique. Mais ce n'est pas le cas des républicains, et le Nord aura sujet encore de gémir sur les scandales de la Chambre, qui ne sera pas la pièce la plus belle, mais certes la plus curieuse de notre Exposition.

Voici ce que le Soleil, principal organe de l'orléanisme, dit au sujet des élections qui ont eu lieu dimanche :

« Les victorieux feront sagement d'être modestes. Le suffrage universel a de terribles retours et ils doivent bien plus songer à conserver les faveurs de l'opinion publique en faisant tourner leur succès au profit des intérêts généraux du pays qu'à l'exploiter au point de vue spécial de leur parti.

« Les vaincus doivent trouver dans leur insuccès un enseignement : c'est que, s'ils veulent retrouver la faveur populaire, ils doivent modifier leur attitude et entrer dans le courant, non pour le suivre aveuglément et docilement, mais pour tenter de le diriger. »

Les vaincus doivent entrer dans le courant, qu'est-ce que cela veut dire? ajoute l'Etoile d'Angers.

Ou cela ne dit rien, ou cela signifie que les vaincus doivent se rallier à la République.

Nous ferons remarquer qu'en 1874 le courant était vers la Monarchie et que les orléanistes soutenaient à cette époque déjà qu'avant de revenir à la Monarchie, il fallait laisser se faire l'expérience de la République.

Que penser de l'intelligence politique de

ce parti? Que penser de ses convictions? Quelle confiance et quelle estime peut-il mériter?

Nous voyons où il a conduit la France; nous assistons aux tristes résultats de la politique d'effacement et de temporisation qu'il a conseillée aux royalistes dans un temps où ils étaient maîtres de la situation; et aujourd'hui il vient leur dire que le seul moyen pour eux de reconquérir la faveur populaire, c'est de faire davantage encore abdication de leurs principes et de leurs espérances.

Il nous semble difficile de croire que la conscience des royalistes qui jusqu'à ce jour ont montré le plus de complaisance pour l'orléanisme, ne se révolte pas contre cette façon d'entendre l'union conservatrice.

L'Officiel publie un décret convoquant pour le 31 mai les électeurs de l'arrondissement de Chaumont, à l'effet d'élire un député.

La Commune a été saisie avant-hier matin. Ce journal avait publié un article contre M. Gambetta.

Nous apprenons que la Commune a cessé de paraître.

On assure, dit le Journal du Loiret, que M. Léon Say, faisant quelque résistance aux aventureux projets financiers de la gauche, les radicaux menacent de l'attaquer. Ces menaces se profèrent jusque dans l'entourage de M. Gambetta et de M. de Freycinet.

Dans différents ministères, mais surtout dans l'un d'eux, on considère dès maintenant la retraite du général Borel comme absolument décidée, même avant le retour des Chambres.

Il devient aujourd'hui certain qu'après la cession actuelle des conseils généraux il y aura plusieurs changements opérés dans les préfetures. On a déjà commencé un travail à ce sujet, qui sera terminé pour la fin de la session des assemblées départementales.

« Les élections de dimanche se sont passées dans le plus grand calme. Tout a été régulier, etc., etc. » Telle est la phrase stéréotypée que nous trouvons dans presque toutes les feuilles républicaines. Malheureusement, les journaux de province, mieux placés pour voir et pour entendre, commencent à nous apporter des faits qui se trouvent en complète contradiction avec les affirmations de Paris.

On écrit d'Orange au Petit Journal du Midi :

« Le succès de M. Gent, le beau-frère du colonel Taillandier, a causé une telle joie aux radicaux d'Orange, que des troubles graves ont éclaté dans notre ville.

« Dès dimanche soir, des serpenteaux avaient été tirés dans les rues, malgré la défense de deux préfets républicains, MM. de Brancion et Spuller, et le chant de la Marseillaise s'était fait entendre bien avant dans la nuit; mais c'est pour la soirée de lundi qu'était réservée leur véritable manifestation.

« A six heures du soir, grande réunion dans un café situé sur la place de la Mairie, avec chants tellement bruyants, que l'adjoint au maire fit appeler le propriétaire de cet établissement, pour faire cesser le tapage. Alors commença sur la place un tir aux serpenteaux, tel que notre ville n'en connaissait pas encore; de tous côtés éclataient des pétards, et le commissaire de police qui servait de cible à ces courageux tireurs ne pouvait découvrir les coupables.

« Le tumulte croissant toujours, le maire fut obligé de descendre en écharpe pour engager les groupes à se disperser. Il invite les manifestants à ne pas troubler l'ordre, et, quelle que soit leur joie, à ne pas la ma-

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE CALENDRIER DE LA MANSARDE.

(Suite. — Voir l'Echo des 12 et 13 janvier, 12, 13, 14, 19 et 20 mars.)

AVRIL.

Les belles soirées sont revenues; les arbres commencent à déplier leurs bourgeons; les hyacinthes, les jonquilles, les violettes et les lilas parfument l'air; la foule a repris ses promenades. Après dîner je suis aussi descendu de ma mansarde pour respirer l'air du soir.

C'est l'heure où Paris se montre dans toute sa beauté.

Pendant le jour, le plâtre des façades fatigue l'œil de sa blancheur monotone, les chariots pesamment chargés font trembler les pavés sous leurs roues colossales, la foule empesée se croise et se heurte, uniquement occupée de ne point

manquer l'instant des affaires; l'aspect de la ville entière a quelque chose d'âpre, d'inquiet et de haletant; mais, dès que les étoiles se lèvent, tout change: les blanches maisons s'éteignent dans une ombre vaporeuse; on n'entend plus que le roulement des voitures qui courent à quelque fête; on ne voit que passants flâneurs ou joyeux: le travail a fait place aux loisirs.

Maintenant chacun respire de cette course ardue à travers les occupations de la journée, ce qui reste de force est donné au plaisir!

Voici les bals qui éclairent leurs péristyles, les spectacles qui s'ouvrent, les boutiques de friandises qui se dressent le long des promenades, les crieries de journaux qui font briller leur lanterne.

Paris a décidément déposé la plume, le mètre et le tablier; après la journée livrée au travail, il veut la soirée pour jouir; comme les maîtres de Thèbes, il a remis au lendemain les affaires sérieuses.

J'aime à partager cette heure de fête, non pour me mêler à la gaieté commune, mais pour la contempler.

Si la joie des autres agite les cœurs jaloux, elle fortifie les cœurs soumis; c'est comme un rayon de soleil qui fait épanouir les deux plus belles fleurs de l'année, la confiance et l'espoir.

Seul au milieu de cette multitude riante, je ne

me sens point isolé, car j'ai le reflet de sa gaieté; c'est ma famille humaine qui se réjouit de vivre; je prends une part fraternelle à son bonheur.

Compagnons d'armes dans cette bataille terrestre, qu'importe à qui va le prix de la victoire?

Si la fortune passe à nos côtés sans nous voir, et prodigue ses caresses aux autres membres de la grande famille, consolons-nous comme l'ami de Parménion, en disant: — Ceux-là sont aussi Alexandre!

Tout en faisant ces réflexions, j'allais devant moi à l'aventure, passant d'un trottoir à l'autre, revenant sur mes pas, m'arrêtant aux boutiques et aux affiches!

Que de choses à apprendre dans les rues de Paris! quel musée vivant et varié!

Fruits inconnus, armes étranges, meubles d'un autre temps ou d'autres lieux, animaux de tous les climats, images des grands hommes, costumes des nations lointaines, le monde est là par échantillons.

Aussi voyez ce peuple dont toute l'instruction s'est faite le long des vitres et devant l'étalage des marchands: bien ne lui a été enseigné et il a une première idée de toute chose.

Il a vu des ananas chez Chevet, un palmier au Jardin des Plantes, des cannes à sucre en vente sur le pont Neuf.

Les peaux rouges exposées à la salle Valentino lui ont appris à mimer la danse du bison et à fumer le calumet; il a fait manger les lions de Carter, il connaît les principaux costumes nationaux d'après la collection de Babin; les étalages de Goupil lui ont mis sous les yeux les chasses au tigre de l'Afrique et les séances du Parlement anglais; il a fait connaissance, à la porte du bureau de l'Illustration, avec la reine Victoria, l'empereur d'Autriche et Kossuth!

On peut certes l'instruire, mais non l'étonner; car aucune chose n'est complètement nouvelle pour lui.

Promenez le gamin de Paris dans les cinq parties du monde, et à chaque étrangeté dont vous croirez l'éblouir, il vous répondra par le même mot sacramentel et populaire: Connu.

Mais cette variété d'exhibitions qui fait de Paris le musée du monde, n'offre point seulement au promeneur un moyen de s'instruire, c'est une perpétuelle excitation pour l'imagination éveillée, un premier échelon dressé devant nos songes.

En la voyant, que de voyages entrepris par la pensée, quelles aventures rêvées, que de merveilleux tableaux ébauchés!

Je ne regarde jamais, près des baigns Chinois, cette boutique tapissée de jasmin des Florides et pleine de magnolias, sans voir se dérouler devant moi toutes les clairières des forêts du nouveau

nifester de façon à enfreindre les lois, et surtout les arrêtés des préfets républicains. Mais au lieu de suivre ses sages conseils, les radicaux l'insultent : A bas le maire, m.... pour le maire, enlevez-le! crie-t-on de tous côtés.

» Quelques amis dévoués arrivent heureusement, et veulent saisir les insulteurs qui, deux cents contre un, montrent un courage jusqu'ici inconnu : mais ils sont assaillis de tous côtés, et reçoivent une grêle de coups. La lutte continue toujours, quand arrivent quelques gendarmes, dont un se détache immédiatement pour aller prévenir le capitaine de gendarmerie et les autres autorités.

» M. le juge d'instruction et M. le procureur de la République arrivent à l'instant, et bientôt après la brigade de gendarmerie, qui, sous les yeux de son capitaine, fait évacuer la place.

» M. le sous-préfet n'a pas paru.  
» On se demande ce que peut signifier cette absence. »

On lit dans l'Appel au peuple d'Auch :

« La victoire de M. David était à peine assurée qu'une bande de citoyens et de citoyennes, surexcités sans doute par de nombreuses libations, est venue sous les fenêtres de l'Appel au peuple, hurlant, gueulant, beuglant la Marseillaise, éruçant d'ignobles injures contre le candidat conservateur et contre ceux qui l'ont appuyé. C'était tout simplement ignoble, et il n'a fallu l'excellent esprit des nombreux électeurs réunis dans nos bureaux pour qu'il n'y ait pas eu de collision.

» Nous ne reprocherons rien ni aux gendarmes, ni même au commissaire de police : nous sommes persuadés que ces braves gens souffraient autant et plus que nous-mêmes de l'inaction forcée à laquelle les condamnaient les ordres reçus.

» Nous le répétons, ces désordres sont hideux et déshonorant le parti qui s'y livre et les fonctionnaires qui y assistent avec une impassibilité telle qu'on serait tenté de croire que c'est de la satisfaction. »

Les autres journaux de la localité confirment ces détails.

Le *Publicateur* de la Vendée, après avoir constaté le résultat général de l'élection dans la 4<sup>e</sup> circonscription de La Roche-sur-Yon, ajoute :

« Le facile triomphe du candidat républicain a donné lieu à La Roche à des manifestations d'allégresse qui se sont traduites par le chant de la Marseillaise et du Ça ira. On a acclamé l'élu et crié : A bas les nobles ! Les manifestants ont évidemment oublié que M. Jenty a pour gendre M. le comte d'Aubergeron. »

Le journal le Nord, qui est depuis longtemps, comme tout le monde le sait, l'organe officiel de la Russie, publie sur les bruits d'alliance franco-anglaise une note qui est vivement commentée dans nos sphères gouvernementales.

Voici cette note :

monde décrites par l'auteur d'Atala.

Puis, quand cette étude des choses et cet entretien avec la pensée a amené la fatigue, regardez autour de vous ! quels contrastes de tournures et de physionomies dans la multitude ! quel vaste champ d'exercice pour la méditation !

L'éclair d'un regard entrevu, quelques mots saisis au passage ouvrent mille perspectives.

Vous cherchez à comprendre ces révélations incomplètes, comme l'antiquaire s'efforce de déchiffrer l'inscription mutilée de quelque vieux monument.

Vous bâtissez une histoire sur un geste, sur une parole !... Jeux émouvants de l'intelligence qui se repose dans la fiction des lourdes banalités du réel.

Hélas ! en passant près de la porte cochère d'un hôtel, j'ai tout à l'heure aperçu un triste sujet pour une de ces histoires.

Au coin le moins lumineux, un homme était debout, la tête nue et tendant son chapeau à la charité des passants.

Son habit avait cette propreté indigente qui prouve une misère longtemps combattue ; boutonné avec soin, il cachait l'absence du linge.

Le visage à demi voilé par de longs cheveux gris, et les yeux fermés comme s'il eût voulu échapper au spectacle de son humiliation, le mendiant demeurait muet et sans mouvement.

« Pour en revenir à l'illusion des alliances, je pense qu'il serait bon de mettre le public anglais en garde contre les combinaisons basées sur la coopération éventuelle de la France. La politique extérieure de ce pays est certainement moins nette qu'elle ne l'était il y a quelques mois, sous la direction de M. le duc Decazes. L'ancien ministre avait le mérite de comprendre qu'un choc entre l'Angleterre et la Russie pourrait bien ébranler le système politique et social de la France, malgré la volonté arrêtée de la nation de rester neutre ; aussi tous ses efforts tendaient-ils à un seul but : celui d'aplanir les différends, afin d'éviter la nécessité de prendre parti, ne fût-ce que moralement. Le langage du *Temps*, organe de M. Waddington, et la polémique du *Journal des Débats*, organe de M. Léon Say, ont amené beaucoup d'Anglais à s'imaginer que le successeur de M. Decazes ne serait pas fâché d'inaugurer une politique nouvelle franchement hostile à la Russie. Ces appréciations sont sans doute erronées ; il convient toutefois de les signaler, par la simple raison qu'elles tendent à confirmer l'Angleterre dans la résolution de ne rien céder. Ce qui est vrai c'est que la plupart des Français verraient sans le moindre déplaisir l'Angleterre aux prises avec les difficultés d'une grande guerre ; ce serait pour eux une sorte de revanche morale de 1870. »

On lit dans le Journal du Loiret :

« Les amis de M. Godelle assurent que des protestations seront adressées à la Chambre pour lui signaler les abus d'autorité et les actes de pression électorale qui ont été commis dans l'arrondissement de Vervins, pour favoriser la candidature de M. Soye, le champion de la gauche et du gouvernement. »

La question de la démission de M. Dufaure a été longuement agitée avant-hier matin et diversement accueillie. La nouvelle de la retraite de M. le président du conseil rencontre beaucoup d'incrédulité. Il paraît cependant que la famille de M. Dufaure aurait, vu le grand âge de celui-ci, insisté vivement auprès de lui afin de le décider à prendre un repos nécessaire.

Selon l'opinion la plus accréditée, M. le garde des sceaux se serait néanmoins décidé, sur les instances du Maréchal, à rester à la tête du cabinet. Il prendrait seulement quelques jours de congé, motivé par le deuil qui vient de le frapper.

Il est curieux de constater l'émoi que le bruit de la démission éventuelle de M. Dufaure a jeté dans le monde officiel et opportuniste. Cet émoi est un aveu de la maigre confiance que les républicains eux-mêmes ont dans le régime inauguré le 14 décembre.

MADAME DUFAURE.

M<sup>me</sup> Dufaure, dont nous avons annoncé la mort, était fille de M. Jaubert, l'éminent

orientaliste, qui, d'abord adjoint comme interprète à l'expédition d'Égypte, fut sous l'Empire chargé en Perse d'une mission aussi périlleuse qu'importante, et acheva sa vie de professeur de langue orientale au Collège de France et membre de la Chambre des pairs.

M<sup>me</sup> Dufaure était âgée de soixante-cinq ans. Sa mère, la veuve de M. Jaubert, vit encore : elle est âgée de quatre-vingt-cinq ans.

La mort de M<sup>me</sup> Dufaure laisse un grand vide dans l'existence de son mari, dont elle partageait depuis quarante ans les joies et les tristesses, et dans les nombreuses institutions de charité qu'elle avait contribué à fonder.

C'est à elle qu'est due la création des écoles professionnelles, où plus de trois mille jeunes filles sont dotées tous les ans d'un état qui leur permet de gagner leur vie et de se marier honorablement. M<sup>me</sup> Dufaure était mêlée à toutes les bonnes œuvres dont on s'occupe à Paris ; elle les dirigeait elle-même avec un zèle infatigable. Sa devise était : « Il faut que chacun soit à son poste et fasse son devoir. »

M<sup>me</sup> Dufaure laisse trois enfants : deux fils, l'un ingénieur, l'autre attaché au ministère des affaires étrangères, et une fille qui a épousé M. de Moncaut.

Le Bien public reçoit de Nancy la dépêche suivante :

« Une émotion profonde règne dans la ville. La banque Lévy Bing et C<sup>o</sup> a suspendu hier ses paiements. Des groupes nombreux commentent cette nouvelle. La désolation est grande. »

Dans divers quartiers commerçants de Paris, le public se montre vivement mécontent de l'augmentation subite des prix sur tous les objets de consommation journalière, augmentation qui a pour prétexte l'approche de l'Exposition.

Il paraît que cette situation, qui tend à se généraliser dans tous les quartiers de la capitale, commence à être en haut lieu le sujet de graves préoccupations.

## AFFAIRES D'ORIENT.

Saint-Petersbourg, 12 avril.

Le Journal de Saint-Petersbourg, répondant à la Gazette de l'Allemagne du Nord et au Daily News, dit catégoriquement :

« La liberté d'action implique nécessairement la faculté pour chaque membre du Congrès de proposer la discussion de tout article du traité de San-Stefano.

» La liberté d'appréciation implique la faculté d'examiner chaque stipulation au point de vue de l'intérêt de son pays ou de l'intérêt européen, et en même temps d'en tirer les conséquences qui en découleraient. »

Le Journal de Saint-Petersbourg dit :

« Il serait temps de sortir de cette discussion de mots, digne du Bas-Empire. »

Il ajoute :

« Il dépend des puissances de décider si elles veulent aborder non-seulement la discussion du traité de San-Stefano, mais aussi la solution des difficultés orientales, mais avant le Congrès, soit par correspondance.

» Le cabinet de Saint-Petersbourg refuse à aucune discussion conduisant à une entente.

» Le traité de San-Stefano a été seulement la forme donnée aux conséquences de la guerre, afin de lier la Turquie aux vœux européens refusés par elle.

» Si les puissances trouvent d'autres moyens de concilier leurs intérêts avec les transformations qu'elles jugent nécessaires en Orient, le cabinet de Saint-Petersbourg ne demande pas mieux de discuter ces moyens et de modifier dans ce sens le traité préliminaire qu'elle a conclu avec la Turquie.

» Le cabinet de Saint-Petersbourg ne doute pas en outre l'œuvre qui a coûté tant de sang et qu'elles tiennent compte des sacrifices faits par la Russie pour accomplir, seule, ce que l'Europe jugeait nécessaire, sans vouloir cependant courir des risques pour sa réalisation. »

Nous appelons l'attention du lecteur sur le pourvu que de ce dernier paragraphe. Il n'a rien de pacifique, et l'on peut croire que la Russie, soutenue et excitée par la Prusse, veut la guerre autant que l'Angleterre qui est convaincue que ses intérêts en Orient exigent qu'elle commence les hostilités contre la Russie.

La guerre ne tardera donc pas à être déclarée entre l'Angleterre et la Russie.

Lord Beaconsfield est déterminé à la guerre. Aucune réponse ne sera faite à la réplique du prince Gortschakoff. Des résolutions de la plus haute importance et de nature à créer un véritable bouleversement dans les sphères ministérielles seront prises par le noble lord pendant les congés de Pâques.

Le seul objectif de lord Beaconsfield en ce moment est d'empêcher le prince Gortschakoff de gagner du temps et de réorganiser les armées russes.

On parle d'une affaire qui pourrait bien ne pas faciliter la conclusion pacifique de la question actuelle entre l'Angleterre et la Russie.

A Roustchouk, les autorités russes se seraient emparées du consulat anglais et en auraient emporté les archives, bien que le drapeau britannique flottât au-dessus de la porte du consulat.

M. Layard est, dit-on, saisi de la réclamation de M. Réade, consul anglais à Roustchouk.

clairement posées de nos jours.

Je songeais à l'inutilité de tant de combats qui n'avaient fait que déplacer alternativement le malheur avec la victoire, à ces malentendus passionnés renouvelant, de génération en génération, la sanglante histoire d'Abel et de Cain ; et, attristé par ces lugubres images, je marchais à l'aventure, lorsque le silence qui s'était fait autour de moi m'a fait sortir insensiblement de ma préoccupation.

J'étais arrivé à une de ces rues écartées où l'aisance sans faste et la méditation laborieuse aiment à s'abriter.

Aucune boutique ne bordait les trottoirs faiblement éclairés ; on n'entendait que le bruit éloigné des voitures et les pas de quelques habitants qui regagnaient tranquillement leurs demeures.

Je reconnus aussitôt la rue, bien que je n'y fusse venu qu'une fois.

Il y avait de cela deux années.

A la même époque, je longeais la Seine, dont les berges noyées dans l'ombre laissaient le regard s'étendre en tous sens, et à laquelle l'illumination des quais et des ponts donnait l'aspect d'un lac enguirlandé d'étoiles.

J'avais atteint le Louvre, lorsqu'un rassemblement formé près du parapet m'arrêta : on entourait un enfant d'environ six ans, qui pleurait. Je demandai la cause de ses larmes.

— Il paraît qu'on l'a envoyé promener aux Tui-

Les promeneurs passaient avec distraction à côté de cette indigence qu'enveloppaient le silence et l'ombre ; heureux d'échapper à l'importunité de la plainte, ils détournaient les yeux !

Tout à coup la porte cochère a glissé sur ses gonds ; un équipage très-bas, garni de lanternes d'argent et traîné par deux chevaux noirs, est sorti doucement, puis s'est élancé vers le faubourg Saint-Germain.

A peine ai-je pu distinguer, au fond, le scintillement des diamants et des fleurs de bal ! la lueur des lanternes a passé comme une raie sanglante sur la pâle figure du mendiant, ses yeux se sont ouverts, un éclair a illuminé son regard qui a poursuivi l'opulent équipage jusqu'à ce qu'il eût disparu dans la nuit !

J'ai laissé tomber dans le chapeau toujours étendu une légère aumône et je suis passé vite !

Hélas ! je venais de surprendre les deux plus tristes secrets du mal qui tourmente notre siècle, l'envie haineuse de celui qui souffre et l'oubli égoïste de celui qui jouit.

Tout le plaisir de cette promenade s'est évanoui ; j'ai cessé de regarder autour de moi pour rentrer en moi-même.

Au spectacle animé et mouvant de la rue a succédé la discussion intérieure de tous ces douloureux problèmes écrits depuis quatre mille ans au fond de chacune des luttes humaines, mais plus

leries, me dit un maçon qui revenait du travail, sa truelle à la main ; le domestique qui le conduisait a trouvé la dynamite, et a dit à l'enfant de l'attendre tandis qu'il allait prendre un canon ; mais faut croire que la soif lui sera venue en buvant, car il n'a pas reparu et le petit ne retrouve plus son logement.

— Mais il faut lui demander son nom et son adresse ?

— Parbleu ! c'est ce qu'ils font depuis une heure ; mais tout ce qu'il peut dire, c'est qu'il s'appelle Charles et que son père est M. Duval.

Il y en a douze cents dans Paris des Duval ?

— Ah bien oui ! vous ne voyez donc pas que c'est un petit riche ? Ça n'est jamais sorti qu'en voiture ou avec un laquais ; ça ne sait pas se conduire tout seul.

— Ici le maçon fut interrompu par quelques voix qui s'élevaient au-dessus des autres.

— On ne peut pas le laisser sur le pavé, disaient les uns.

— Non, non, les enleveurs d'enfants l'emporteraient ! continuaient les autres.

— Il faut l'emmener chez le commissaire.

— Ou à la préfecture de police.

— Oui, c'est cela, viens, petit !

(A suivre.)

## Chronique militaire.

### L'ACCIDENT D'ANGERS.

On connaît le récent accident d'Angers, dont nous avons donné les détails. Les engagés conditionnels du 77<sup>e</sup> de ligne faisaient l'exercice dans la cour de la caserne de la Visitation. A côté d'eux un manœuvre maçon pétrissait du mortier. Tout à coup, au commandement de feu fait par l'instructeur, une détonation retentit et le malheureux manœuvre tombe, mortellement atteint par une balle qui lui avait fracassé la mâchoire.

On constata alors qu'un engagé avait, par mégarde, introduit dans son fusil, une cartouche véritable aux lieu et place de l'étui métallique dont ces soldats font usage pour simuler plus complètement, pendant les exercices, les mouvements successifs de la charge.

Quelques explications sont nécessaires à ce sujet.

Les nouveaux fusils du système Gras tirent, on le sait, une cartouche métallique consistant principalement en un tube de cuivre d'environ 7 centimètres de longueur, dans l'intérieur duquel on place la charge de poudre. L'extrémité postérieure du tube, ou culot, porte la capsule, qui détone sous le choc du percuteur; l'extrémité antérieure est fermée par la balle.

Pour charger l'arme, il suffit d'introduire la cartouche dans son logement, la balle en avant, et de fermer ensuite le mécanisme. Rien n'est plus simple. Mais quand, après avoir fait feu, on veut charger de nouveau, il faut d'abord retirer l'étui de l'ancienne cartouche.

Cette opération s'exécute automatiquement comme dans la plupart des armes de chasse, saisie par la griffe de l'extracteur, l'ancienne cartouche est entraînée hors de son logement quand on ouvre le mécanisme; elle vient, à un certain moment, buter contre une vis faisant saillie dans l'intérieur du canon, et, si le soldat n'y prend garde, l'étui fait alors la culbute et est projeté violemment à une certaine distance du tireur; dans cette pirouette, il peut blesser ou tout au moins incommoder les tireurs voisins.

On évite ces inconvénients en prescrivant au soldat de n'ouvrir le mécanisme qu'avec précaution et de placer le pouce de la main gauche au-dessus de l'étui, pour l'empêcher de tomber et le recueillir au moment où il va faire la bascule.

Le soldat est donc astreint à un ensemble de petites précautions n'ayant rien de bien difficile, mais avec lesquelles il est cependant utile de le familiariser dès son arrivée au corps. C'est pourquoi on distribue aux hommes de recrue des étuis vides en cuivre, semblables à ceux de la cartouche, mais ne contenant ni poudre, ni balle. Avec ces étuis, les mouvements de la charge s'exécutent absolument comme dans le tir réel. Au point de vue de l'instruction, c'est parfait, tellement parfait, que beaucoup de chefs de corps ont prescrit qu'il serait fait un usage constant de ces étuis dans tous les exercices.

Malheureusement, les étuis, pour rester toujours sous la main du soldat, doivent être placés dans la giberne ou dans la cartouchière, où se trouvent aussi en permanence deux cartouches véritables, non emballées, qui sont un en-cas indispensable pour que l'homme puisse, à tout moment, charger son arme et s'en servir pour sa défense personnelle ou pour celle d'autrui. On a bien recommandé de séparer, pour les exercices, les étuis des cartouches, afin d'éviter toute méprise. On passe des revues à ce sujet, avant chaque prise d'arme. Mais il est évident que toutes ces précautions sont insuffisantes.

L'accident d'Angers en est la preuve. Il est même extraordinaire que des faits du même genre ne se soient produits ni plutôt ni plus fréquemment.

Si utiles que puissent être les étuis vides, nous pensons qu'il serait sage de renoncer à les employer d'une manière permanente. Il suffirait, à notre avis, d'en montrer le fonctionnement aux hommes de recrue pendant des théories dans les chambres, où il serait facile de prendre les précautions nécessaires pour éviter tout accident.

Quant aux soldats qui, ayant tiré à la cible, ne sont plus hommes de recrue, il est superflu de les pourvoir d'étuis vides, puisqu'ils connaissent parfaitement tous les détails du mécanisme de leur arme.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### CONSEIL GÉNÉRAL.

Nous emprunterons aux procès-verbaux des séances du Conseil général de Maine-et-Loire les questions d'intérêt général et plus particulièrement d'intérêt particulier à notre arrondissement.

Tout d'abord, nous ne pouvons nous dispenser de signaler le vœu de M. Varrilhon, conseiller du canton de Noyant, qui voudrait que le dépôt de poudres et la fabrique de cartouches existant actuellement au château d'Angers en fussent enlevés et transportés en un lieu où ils ne soient pas une menace permanente pour la sûreté publique.

Ce vœu, étant appuyé par un grand nombre de membres du Conseil, a été mis en discussion et a été adopté.

Comment se fait-il que personne n'ait songé que Saumur était dans les mêmes conditions et plus exposée encore que la ville d'Angers, par la position topographique du château?

Nous recommandons le vœu de M. Varrilhon, appliqué à notre ville, à la sollicitude de M. Bury, conseiller pour le canton sud de Saumur, et aussi à celle de MM. Paul Mayaud et Abellard.

**Culture du chanvre.** — M. de Soland demande la parole et s'exprime ainsi:

M. le ministre de la marine a manifesté l'intention de remplacer le chanvre par le lin pour la voilure des navires de l'Etat; il a fait préparer des projets de traités pour trois années avec des fabriques du Nord qui emploieraient exclusivement le lin pour l'approvisionnement des navires.

Si ces marchés étaient réalisés, la culture du chanvre dans nos vallées éprouverait un grave préjudice. Le département de Maine-et-Loire a une production de chanvre qui s'élève à environ 20 millions de kilogrammes; la Sarthe, l'Orne, l'Indre-et-Loire se livrent à la même culture dans des proportions considérables.

Ces départements se sont émus d'une décision du ministre de la marine, qui porte atteinte à une des sources les plus importantes de notre agriculture nationale et rend notre marine tributaire de l'étranger.

Les conseils généraux des départements limitrophes de Maine-et-Loire doivent être saisis de cette question.

M. de Soland propose au Conseil général d'émettre le vœu suivant:

« Les chanvres continueront d'être admis comme matière première dans la fabrication des toiles pour la marine de l'Etat. »

Ce vœu a été adopté à l'unanimité, et le Conseil a déclaré l'appuyer très-énergiquement.

Les listes électorales, qui viennent d'être closes le 31 mars dernier, comprennent deux sortes d'électeurs: les électeurs municipaux et les électeurs politiques.

Les électeurs politiques sont tous les Français âgés de 21 ans, jouissant de leurs droits civils et politiques et habitant la commune depuis six mois.

Les électeurs municipaux se distinguent des électeurs politiques par l'obligation d'un an de résidence.

En exécution des ordres du ministre des finances, on s'occupe en ce moment de la fabrication des nouveaux timbres-poste, afin d'assurer la mise en application prochaine de la réforme postale. Ces timbres seront livrés dans une quinzaine de jours, de telle sorte que les nouveaux tarifs pourront entrer en vigueur dès le 4<sup>e</sup> mai prochain, date fixée par l'administration des finances.

**Brouillards de mars et gelées de mai.** — Nous avons eu des brouillards aux dates des 3, 5, 12 et 13 mars.

On aurait donc à craindre des gelées blanches pour les 3, 5, 12 et 13 mai, si la théorie qu'on a signalée est exacte. C'est ce qu'il faudra observer aux dates indiquées.

### EGLISE SAINT-NICOLAS DE SAUMUR.

#### Semaine Sainte.

Demain, dimanche des Rameaux, allocution à la messe de midi.

Jeudi-Saint, sermon de la Passion à 8 heures du soir.

Vendredi-Saint, chemin de la Croix à 8 heures du soir.

Dimanche de Pâques, sermon à la grand-messe de 10 heures et à la messe de midi.

Le Conseil général des Deux-Sèvres, à la séance de lundi, a eu à se prononcer sur le rapport verbal de M. de La Porte au sujet des chemins de fer intéressant le département. Il s'agissait des lignes de Bressuire à Poitiers, de Niort à Ruffec, de Niort à Saint-Jean de Niort à Moncontour ou à Montreuil-Bellay. Il s'agissait aussi d'un projet de tramways entre Parthenay et Saint-Maixent.

Les conclusions du rapport, tendant à l'exécution de ces lignes, ont été adoptées.

Le Conseil général de la Vienne a statué sur les chemins de fer départementaux et maintenu ses précédentes décisions en classant au premier rang des lignes à exécuter celles de Poitiers à Châteauroux, et de Civray au Blanc avec embranchement sur Genfolens.

**Courchamps.** — Un vol de 107 fr. a été commis cette semaine chez M. Auguste Poidevin, propriétaire à la Folette, commune de Courchamps. On a arrêté comme prévenu du vol un individu qui se serait reconnu coupable non-seulement de celui-ci, mais encore de plusieurs autres, notamment d'un vol de 60 fr. commis dimanche au préjudice d'un journalier du village de Bron, commune du Coudray-Macouard.

**Pin-en-Mauges.** — Un accident est arrivé la semaine dernière à l'église du Pin-en-Mauges, canton de Beaupreau, pendant la célébration d'un office, vers sept heures du soir.

La corniche qui sert d'ornement à l'édifice, s'est menacée ruine depuis quelque temps, s'est écroulée sur une longueur de trois mètres. Quatre personnes ont été atteintes par les débris.

M<sup>me</sup> Jeanne Richard a eu le bras gauche cassé en deux endroits; M<sup>me</sup> Jeanne Ménard, deux côtes cassées et une grave blessure à la tête. Deux autres personnes, M<sup>me</sup> Anne Aillery et Marie Douet, ont été blessées à la tête.

Dans l'intérêt de la vindicte publique, nous sommes invités à reproduire l'avis suivant émané du Parquet de la Seine:

« Deux cuisses et deux bras de femme ont été trouvés, à Paris, dans une chambre d'hôtel, enveloppés dans un papier d'emballage noir goudronné; un jupon noir dans trois chemises d'homme, en cotonnade à larges raies bleues et petites raies roses (toile oxford) sans manchettes, rapiécées avec des morceaux blancs et marquées des initiales L. M.; le tout lié avec une ficelle et des bouts de guipure commune.

Le bras porte un cautère pansé avec une feuille de lierre; les mains sont ridées et calleuses.

Prière de prescrire les recherches les plus actives, de signaler le nom des femmes disparues depuis une quinzaine de jours et la découverte qui serait faite de débris de cadavre. »

### MUSIQUE DE L'ÉCOLE MUTUELLE.

Demain dimanche, à 2 heures 1/2, à l'occasion de l'assemblée dite des Récollets, la musique de l'école mutuelle exécutera, au Jardin des Plantes, les morceaux suivants:

Marche basque .....	DERLAGE.
Didon, polka .....	BOUSQUET.
La fête d'Englignen, quadrille .....	Id.
Marguerite, schottisch .....	Id.
Le Laboureur, pas redoublé .....	Id.

### Assemblée des Récollets.

Demain dimanche, de 2 à 3 heures, M. Delalande lancera une montgolfière dans la cour de l'École mutuelle, à l'Assemblée des Récollets.

Entrée: 40 centimes par personne. A 4 heures, grande ascension, sur la place

## Tribunaux.

Le conseil de guerre du 9<sup>e</sup> corps d'armée, siégeant à Tours, vient de juger le soldat Prieur, coupable d'avoir injurié et frappé le sergent Jamot, commandant une patrouille à Parthenay.

Prieur a en vain allégué que c'était sous l'empire de l'ivresse qu'il avait frappé son supérieur, et qu'il s'était révolté contre la force armée. Il a de déplorables antécédents et a fait de très-nombreuses punitions au corps.

Le conseil de guerre a condamné le soldat Prieur à la peine de mort.

La cour d'assises de la Mayenne vient de condamner à la peine de mort Louis-Léon Bouché, connu sous le nom de Blanchard.

Bouché avait, on s'en souvient, assassiné, au commencement du mois de février, la jeune Henriette Houssin, âgée de 11 ans 1/2, fille d'un menuisier chez lequel il était employé, au Bas-Coudray.

Au moment de son arrestation pour assassinat, il était recherché déjà pour deux attentats aux mœurs, commis dans le département de Seine-et-Oise.

Le *Courrier du Centre* nous apprend qu'une cérémonie judiciaire des plus imposantes avait lieu samedi la foule au palais de justice de Limoges. Il s'agissait de l'enterrement des lettres de grâce de Garcia qui, condamné à mort par la cour d'assises de la Haute-Vienne, le 24 février dernier, a vu sa peine commuée en celle des travaux forcés à perpétuité. Celui-ci était arrivé un peu avant l'heure de l'ouverture de l'audience, conduit par la gendarmerie en costume de grand criminel: veste, pantalon et casquette de bure grise, avec des sabots aux pieds. A midi et quart, la sonnette ayant annoncé l'entrée de la cour, les magistrats composant les deux chambres sont entrés en robes rouges, ayant à leur tête M. le premier président Lezaud.

La parole ayant été donnée au ministère public, M. l'avocat général a exposé que Garcia, ayant été condamné à la peine de mort pour crime d'assassinat, le *Maréchal-Président* de la République avait commué cette peine en celle des travaux forcés à perpétuité, par décret du 1<sup>er</sup> avril, et il a demandé qu'il fût donné lecture des lettres de grâce. M. le greffier en chef a donné, à haute voix, lecture du décret du 1<sup>er</sup> avril; puis M. le président Lezaud a donné acte au ministère public de ses réquisitions et a ordonné qu'il serait fait mention, en marge de l'arrêt de condamnation, de l'arrêt de ce jour.

A la suite de cette sentence rendue au milieu d'un silence profond, M. le premier président, prenant la parole, s'est adressé à Garcia et lui a tenu ce langage éloquent, religieusement écouté:

« Garcia, vous êtes un grand coupable.

« Jeune encore, vous avez descendu l'échelle de la dépravation et du crime jusqu'à son dernier degré. Etranger, réfugié, vous avez abusé de l'hospitalité de la France pour commettre le plus lâche, le plus horrible des forfaits. Vous avez assassiné un pauvre vieillard qui vous donnait du pain. Vous l'avez assassiné après une longue méditation, avec une cruauté, avec un acharnement, avec des circonstances atroces. Aussi le jury a pensé que vous deviez subir l'expiation suprême de nos lois.

« Vous avez obtenu une commutation de peine! Dieu l'a permis, peut-être, dans sa miséricorde, pour vous réserver le dernier bénéfice du remords et du repentir. Inclinez-vous devant cette indulgence! Mais songez que si la miséricorde de Dieu est infinie, sa justice, à lui, est inéluctable. Puissent ces pensées vous suivre dans cette longue captivité qui ne doit finir qu'avec votre vie, et, lorsque vous la quitterez pour comparaître devant votre dernier juge, tâchez, Garcia, de pouvoir lui présenter, comme la rançon du crime, et vos remords et votre repentir. »

Après ces paroles, l'audience solennelle a été levée, et Garcia, qui n'avait pas manifesté la moindre émotion, a été reconduit à la maison d'arrêt par la gendarmerie.

Pour les articles non signés: P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

# A LA BELLE JARDINIÈRE

PRIX FIXE

26, rue d'Orléans, 26

PRIX FIXE

## SAUMUR

### HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

Pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants.

### VÊTEMENTS SUR MESURE FAITS A PARIS

### GRANDE MISE EN VENTE POUR LA SAISON D'ÉTÉ 1878

La Maison de la BELLE JARDINIÈRE a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un assortiment considérable de vêtements des plus nouveaux genres et d'une coupe des plus modernes.

Tous les articles étant faits exclusivement pour cette maison, ne laissent rien à désirer sous le rapport de l'élégance, de la solidité et surtout du bon marché.

En prévision de la prochaine Exposition, le propriétaire de cet établissement a traité de très-forts achats, ce qui lui permettra de vendre à des prix sans précédent et dans d'aussi bonnes conditions que les premières maisons de Paris.

### CHOIX IMMENSE DE COSTUMES POUR JEUNES GENS ET ENFANTS

Modèles les plus nouveaux et les plus variés, vendus à des prix qui défient toute concurrence.

HABILLEMENTS PREMIÈRES COMMUNIONS, DEPUIS 19 FR.

CHEMIN DE FER  
DE POITIERS A SAUMUR  
**AVIS.**

MM. les Actionnaires sont informés que le conseil d'administration de la Compagnie de Poitiers à Saumur a décidé de renvoyer au mercredi 15 mai prochain, à midi précis, à l'hôtel du Palais, à Poitiers, les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, qui devaient avoir lieu le 29 avril courant.

L'intérêt bien secondaire que présente l'assemblée générale ordinaire, et la remise forcée au 15 mai de l'assemblée générale extraordinaire, le Sénat s'étant séparé sans voter la loi du rachat des chemins de fer, et ne se réunissant que le 29 avril précité, motivent le renvoi des deux assemblées au 15 mai, afin d'éviter un double dérangement aux actionnaires.

Ils auront principalement à délibérer :

1° Premièrement. — Sur l'approbation des comptes de l'exercice 1877.

2° Deuxièmement. — Sur la dissolution et la liquidation de la Compagnie.

3° Troisièmement. — Sur la nomination de liquidateurs et sur les pouvoirs à leur donner, notamment au sujet du rachat et de la répartition des fonds à en provenir.

Conformément à l'article 40 des statuts, il faut, pour assister à l'assemblée générale, être possesseur de cinq (5) actions. — Nul ne peut être mandataire d'un actionnaire s'il n'est lui-même actionnaire et membre de l'assemblée; les actionnaires qui seraient empêchés d'assister à cette assemblée peuvent envoyer à l'administration centrale leur pouvoir en blanc pour éviter les inconvénients d'une nouvelle convocation.

Les titres et, s'il y a lieu, les pouvoirs doivent être déposés avant le premier mai prochain, au siège de la Société, 13, place des Halles, à Poitiers.

L'Administrateur délégué,  
LE BLANC-TURQUAND.

**MODES**

Fonds de commerce. — Marchandises. — Matériel. — Droit au bail. — S'adresser rue Saint-Aubin, 64, Angers. (178)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

**ADJUDICATION VOLONTAIRE**

A Bagueux, en la salle de la Mairie, par le ministère de M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

Le dimanche 14 avril 1878, à midi.

**DE PLUSIEURS MAISONS**

ET

**Pièces de Terre, Vigne et Bois,**

Situés sur les communes de Bagueux et Distré,

Appartenant à M<sup>me</sup> Richard-Dutour et à M. et M<sup>me</sup> Lesire-Richard.

Pour plus de détails, voir les placards apposés.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur. (158)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

**JOLIE PETITE PROPRIÉTÉ**

DE PRODUIT ET D'AGRÈMENT

Située commune de Villebernier, à six kilomètres de Saumur.

Comprenant maison de maître, ser-vitudes, jardins, vigne, contenant en totalité 80 ares environ.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur, rue Beaurepaire. (163)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

**OU A LOUER**

Pour le 24 juin 1879,

**UNE MAISON**

Sise à Saumur, rue de la Comédie, n° 19, actuellement occupée par M. Garreau, négociant.

S'adresser à M<sup>me</sup> THIRFOINE-ROTTIER, propriétaire à Saumur, ou à M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire. (122)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYÉ, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

LA FERME

**DE LA RICHARDIÈRE**

Entre les Rosiers et Longué, Joignant l'Authion, contenant huit hectares.

S'adresser audit notaire. (31)

Etude de M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

**OU A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1879,

**UNE MAISON**

Située à Saumur, place de la Bilange, occupée par M. Lecoq, horloger.

S'adresser à M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire, successeur de M. ROBINEAU. (106)

Etude de M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur, successeur de M<sup>e</sup> ROBINEAU.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE

**BELLE ET GRANDE MAISON**

Avec écurie et remise.

Située à Saumur, rue d'Orléans, n° 99, près l'hôtel d'Anjou.

S'adresser à M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire, et, pour visiter les lieux, à M. ODOUARD, à l'hôtel d'Anjou. (62)

**A VENDRE**

A L'AMIABLE;

1° MAISON, à Saumur, au Champ-de-Foire, dans l'avenue qui conduit à la gare, n° 4, occupée par le professeur Boré;

2° MAISON, à Saumur, rue Saint-Lazare, n° 13, à l'entrée de la gare de Poitiers, occupée par le bureau d'octroi.

S'adresser, pour traiter, à M. SARGET, rue Saint-Lazare, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire. (135)

Communes de Dampierre et de Souzay.

**ADJUDICATION DE TRAVAUX**

Les Maires des communes de Dampierre et de Souzay préviennent MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Souzay, le dimanche 5 mai 1878, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après :

1° 730 mètres courants de terrassements.....	1,788 f. 50
2° 730 mètres courants d'empièvements.....	1,927 20
3° Entretien confortatif pendant le délai de garantie.....	291 36
5° Somme à valoir pour dépenses imprévues....	92 94
<b>Total.....</b>	<b>4,400 f. 00</b>

Les devis et cahier des charges sont déposés au bureau de M. l'agent-voyer de la première circonscription de Saumur, et à celui de M. l'agent-voyer d'arrondissement, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

**A VENDRE**

**MATÉRIAUX DE DÉMOLITION** : Tuffeaux, soliveaux, poutres, portes, croisées, placards, devantures de magasins; tout l'agencement d'un magasin de mercerie, comptoirs, rayonnages, glaces, une fermeture au fer (système Maillard), vieilles ardoises. — S'adresser à M. Deicour, 2, rue Saint-Georges, à Angers. (164)

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT,

**MAISON DE PLAISANCE** avec jardin bien arboré, à Pocé, commune de Distré, appartenant autrefois à M. Besson; **MAISON D'EXPLOITATION** avec terres labourables et vignes. S'adresser à M. Paul REVEAU, à Pocé.

M<sup>me</sup> LORRAIN, marchande de modes, rue Saint-Jean, demande une apprentie. (131)

**UNE BONNE COUTURIÈRE** demande une apprentie. S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

**UNE MAISON**, avec écurie, remise, cour et jardin. S'adresser au bureau du journal.

**MAISON DE CONFIANCE**

**FILS FER GALVANISÉS**

Pour vigne, en qualité supérieure et ordinaire, au prix le plus bas possible. Chez VASSEUR fils, fabricant de clous, rue Saint-Nicolas, n° 28, à Saumur. (88)

**LE CAFÉ DE LA PAIX** demande de suite un garçon d'office.

**DÉPOT**

**DÉS FORGES DU BERRY**

**SPÉCIALITÉ**

**DE FILS GALVANISÉS**

Pour Vignes.

M. L. GIRARD, marchand de fer, place de la Bilange, à Saumur, cote de fil fer 60 fr. les 100 kil., n° 16. Toutes les boîtes portant une étiquette avec cette inscription: Fil fer du Berry. (237)

**M. RIELLANT**

**ET SA FILLE**

Chirurgien et Mécanicien Dentiste.

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

Maison Beurois.

Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.

Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

UNE PERSONNE se propose pour donner des leçons de dessin, pastel et peinture sur soie, chez elle ou à domicile.

S'adresser au bureau du journal.

Saumur, imprimerie P. GODET.